Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215602228-20260925-20260814-DE

Saint-Jean BRÉVELAY

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal
de la Commune de Saint Jean Brévelay

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Gisèle HAYS, M. Eric NOUAILLE, Mme Viviane OLIVEUX, M. Alain HIVERT, Mme Julie GOFFINET, Mme Jocelyne PELTIER, Mme Christine BUTTIGIEG, Mme NDIAYE Astou, Mme Delphine GUILLO, M. Mathieu BOUBLI, Mme Marie PATARIN, M. Yoann BRIEN, M. Stéphane VAUZELLE, Mme Virginie HARDY, M. Yann LE BRETON, Mme Jennifer BATARD, M. Dylan MOREAU, M. Dimitry LAGLAYSE, M. Jean-Pierre LE POUËZARD, M. Jean-François LE BADEZET, Mme Gaëlle THEBAUD.

Absents excusés : Mme Gisèle HAYS, M. Christophe DANO, M. Yann LE BRETON, M. Yoann BRIEN, M. Stéphane VAUZELLE
Absente : Mme Jennifer BATARD
Pouvoirs : Mme Gisèle HAYS à Mme Viviane OLIVEUX, M. Christophe DANO à M. Alain HIVERT
Date de convocation : 14 septembre 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 19
Secrétaire de séance : Mme Julie GOFFINET

Délibération n° 2026-08-14
Remise de lots pour les concours organisés par la Mairie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de fixer un montant maximal pour les lots offerts par la collectivité lors des concours organisés par la Mairie (dictée, concours maisons fleuries...).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide,
- De fixer un montant maximum de 50 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Votants : 19	*Pour : 19*	*Contre : 0*	*Abstention : 0*

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Guénaël ROBIN.

MAIRIE DE SAINT-JEAN-BREVELAY * MORBIHAN *

11 rue de Rennes – BP 30 – 56660 Saint Jean Brévelay - ☎ 02 97 60 30 13 ✉ mairie@brevelay.bzh